



Faites connaissance avec l'hôtel
du circuit
Louis Hébert et Marie Rollet



418-694-9485
24, rue Sainte-Anne, Québec



Regroupement des partenaires du 400e de
Louis Hébert et Marie Rollet (1617-2017)

📍 Accueil > Bulletin Mémoires Vives > Bulletins antérieurs > Bulletin n°36, juin 2013 >

Mémoires *Vives*

Les cimetières catholiques euroquébécois et leur évolution : Saint-Augustin-de-Desmaures à titre d'exemple

Résumé d'une conférence prononcée le 24 octobre 2012,
dans le cadre d'une activité de la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures,
« Visiter un cimetière, ça ne fait pas mourir... »

Par **Caroline Arpin**,
archéologue spécialisée dans l'analyse des restes humains

Les cimetières euroquébécois sont les témoins de nos croyances, de nos rituels, mais surtout de notre perception et de notre rapport avec la mort. Dans un premier temps, nous présentons brièvement les différentes époques d'aménagement des cimetières euroquébécois catholiques et, dans un deuxième temps, leur évolution, de la fondation de la paroisse de Saint-Augustin à la fin du XVII^e siècle à l'actuelle ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Du cimetière anonyme au cimetière discret

Rares sont aujourd'hui les témoins des premiers cimetières de l'époque de la Nouvelle-France. Ces premiers cimetières, de type paroissial, étaient involontairement voués à rapidement disparaître à cause des matériaux utilisés. Les cimetières de cette période, s'étalant grossièrement entre le XVII^e siècle et la moitié du XIX^e siècle, sont ceinturés d'une clôture de bois ou d'un muret. La présence des défunts est soulignée par des croix de bois souvent sans inscription, qui sont disposées dans le plus grand fatras, au hasard des décès et sans réelle distinction entre les individus. Le cimetière est alors un espace anonyme contenant majoritairement des fosses communes et comprenant un secteur béni et un secteur profane. Ce dernier était réservé aux exclus, notamment les excommuniés, les hérétiques, les gens d'autres religions, les suicidés, les enfants non baptisés et les gens de mauvaises mœurs.

Un peu plus tard, une pratique particulière provenant de l'Europe traverse l'Atlantique : les inhumations de type « ad sanctos » c'est-à-dire sous l'église. Les membres du clergé, les nobles, les seigneurs et les membres de leur famille, les plus fortunés pouvant payer pour y être inhumés, et ceux qui ont rendu des services à l'église ou au curé bénéficient de ce type d'inhumation qui devait rapprocher les défunts du paradis. Cette pratique va perdurer jusqu'à la fin du XIX^e siècle, voir même dans certains cas jusqu'au début du XX^e siècle.

Au cours du XIX^e siècle, une forte mortalité engendrée par une hausse démographique – plus il y a de naissances, plus il y a de décès – et par de nombreuses épidémies provoquera des problèmes d'espace dans les cimetières et forcera les autorités à repenser leur aménagement. En parallèle, les premiers signes de l'individualisation de la mort apparaissent dans les cimetières avec les premières concessions de lots et les grands monuments.

Le manque d'espace dans les cimetières au XIX^e siècle oblige des agrandissements horizontal et vertical. En annexant des lots voisins pour le premier et en ajoutant de la terre au cimetière pour le second. Cette seconde option favorisera la surexploitation du cimetière. Les odeurs qui s'en dégageront ainsi que les eaux usées qui s'en échapperont provoqueront une prise de conscience sanitaire et, ensuite, la fermeture (voir le déplacement) de certains cimetières.

- Quoi de neuf
- Bienvenue
- La Commission >
- Lieux de mémoire
- Bottin des membres >
- Commémorations
- Tourisme des lieux de mémoire franco-québécois >
- Réseau des Archives >
- Personnes-ressources >
- Bulletin Mémoires Vives >
- Documents et publications
- Sites d'intérêt
- Archives

Les autorités ordonnent que les cimetières soient dorénavant aménagés à l'extérieur des limites de la ville afin d'éviter le côtoiement des morts et des vivants. À l'extérieur des limites de la ville, l'espace disponible est vaste, les monuments peuvent être plus imposants et les sépultures deviennent individuelles.

Cette époque décrite comme celle des cimetières jardin, s'étalant de la moitié du XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle, se caractérise par des aménagements paysagers et des allées. Les monuments plus imposants, s'élevant vers le paradis, sont fabriqués en matériaux durables et présentent des formes variées ainsi que des textes de plus en plus élaborés sur le défunt et sa famille, mettant l'accent sur le statut social. On voit apparaître les caveaux familiaux et les mausolées. Avec cette individualisation de la mort, on se retrouve complètement à l'opposé de ce qu'était le cimetière anonyme du début de la colonie, le champ des morts. Des sommes importantes sont investies pour le souvenir de l'être cher. Et qui dit sommes importantes, dit commercialisation des cimetières.

Au cours du XX^e siècle, cette commercialisation s'impose et est favorisée par le désintéressement des gens envers l'Église, les cimetières catholiques et le lieu de sépulture de leurs ancêtres. Les monuments redeviennent moins imposants. Leur particularité repose maintenant non pas sur leur hauteur, mais sur leurs formes, couleurs, symboles et images. Au chapitre de la pierre tombale, les possibilités sont maintenant pratiquement infinies. Également, l'arrivée de la crémation a obligé les cimetières à s'adapter. Des secteurs pour les urnes et des columbariums côtoient maintenant les pierres tombales « conventionnelles ». Dans ce même mouvement, des parcs commémoratifs se développent au Québec. Tournés vers la beauté du lieu et de la nature, ces parcs accueillent des columbariums ainsi que des plaques au sol. Le cimetière n'a jamais été aussi discret.

Les cimetières de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les premiers cimetières de la paroisse de Saint-Augustin étaient aménagés sur le bord du fleuve. D'abord sur la terre d'Ambroise Tinon Desroches (aujourd'hui la terre de la famille Racette) où une chapelle en bois servait au culte entre 1694 et 1713. Ensuite, à l'Anse-à-Maheu lorsque la vie religieuse s'y est déplacée (chapelle, église et presbytère) entre 1713 et 1816. Nous ne possédons pas de description de ces cimetières, mais les informations historiques nous portent à croire qu'il s'agirait de cimetières paroissiaux comme d'autres de la même époque en Nouvelle-France : cimetières entourés d'une clôture de bois, abritant des croix de bois anonymes. À noter qu'il y a eu trois religieux et un laïc inhumés sous l'église de l'Anse-à-Maheu entre 1748 et 1809.



Photo : Originale au Royal Ontario Museum

Figure 1: Aquarelle de Cockburn (vers 1830) montrant les ruines de l'église de l'Anse-à-Maheu, au pied de la côte Gagnon, fermée au culte en 1816. La clôture ceinturant l'église rappelle la présence d'un cimetière.

À la suite des problèmes reliés à la localisation de l'église à proximité du fleuve et le développement de la paroisse dans les terres, une nouvelle église est ouverte au culte en 1816 sur le rang 2, aujourd'hui la route 138. Cette église, toujours utilisée aujourd'hui, et son cimetière (voir figure 2) sont les témoins des pratiques d'inhumations courantes depuis le XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui.



Photo : SHSAD

Non seulement y a-t-il eu plusieurs inhumations « ad sanctos » (sept religieux entre 1856 et 1914 et 95 laïcs entre 1820 et 1874 - voir figure 3), mais le cimetière en pourtour de l'église présente une grande variété, allant des monuments modestes aux grands monuments typiques de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, en passant par un secteur pour les cendres déposées dans une urne. Par contre, cet aspect actuel du cimetière n'est pas celui des premières années, alors qu'il y avait autrefois un secteur pour les enfants, des secteurs de fosses communes et un secteur pour les



Photo : Caroline Arpin

Figure 6: Cimetière Jardins Québec, à l'ouest de la Ville, inauguré en 1973

NDLR – Voir aussi un texte de Bertrand Juneau, « Saint-Augustin-de-Desmaures se souvient... Dévoilement de deux mémoriaux rappelant un patrimoine qui remonte au 17^e siècle » dans *Mémoires vives*, n° 35, décembre 2012

[Retour en haut](#)



Qui sommes-nous?

La Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs (CFQLMC) est un acteur de la coopération franco-québécoise qui vise à mettre en valeur les lieux de mémoire qui témoignent d'une histoire commune et d'une culture partagée.

Suivez-nous



Québec



France

Partagez

- Nous joindre
- Bulletin Mémoires Vives
- Bottin des membres
- Équipe web
- Crédits
- Se connecter

Dernière mise à jour :
lundi 23 juillet 2018.

Nous joindre

**Commission franco-québécoise
sur les lieux de mémoire
communs**

Section Québec
cfqlmc@yahoo.ca

Section France
Téléphone : 0153693789
cfqlmc-
france.dgm@diplomatie.gouv.fr

[Conception web - Agence Concepts K](#)

[Haut](#)